Ecrit par Echo du Mardi le 12 novembre 2022

Les pays les plus vulnérables à l'accaparement des terres

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Echo du Mardi le 12 novembre 2022

Les pays les plus vulnérables à l'accaparement des terres

Pays à faible revenu et revenu moyen inférieur avec le plus de terres cédées à des investisseurs étrangers (2000-2022) *

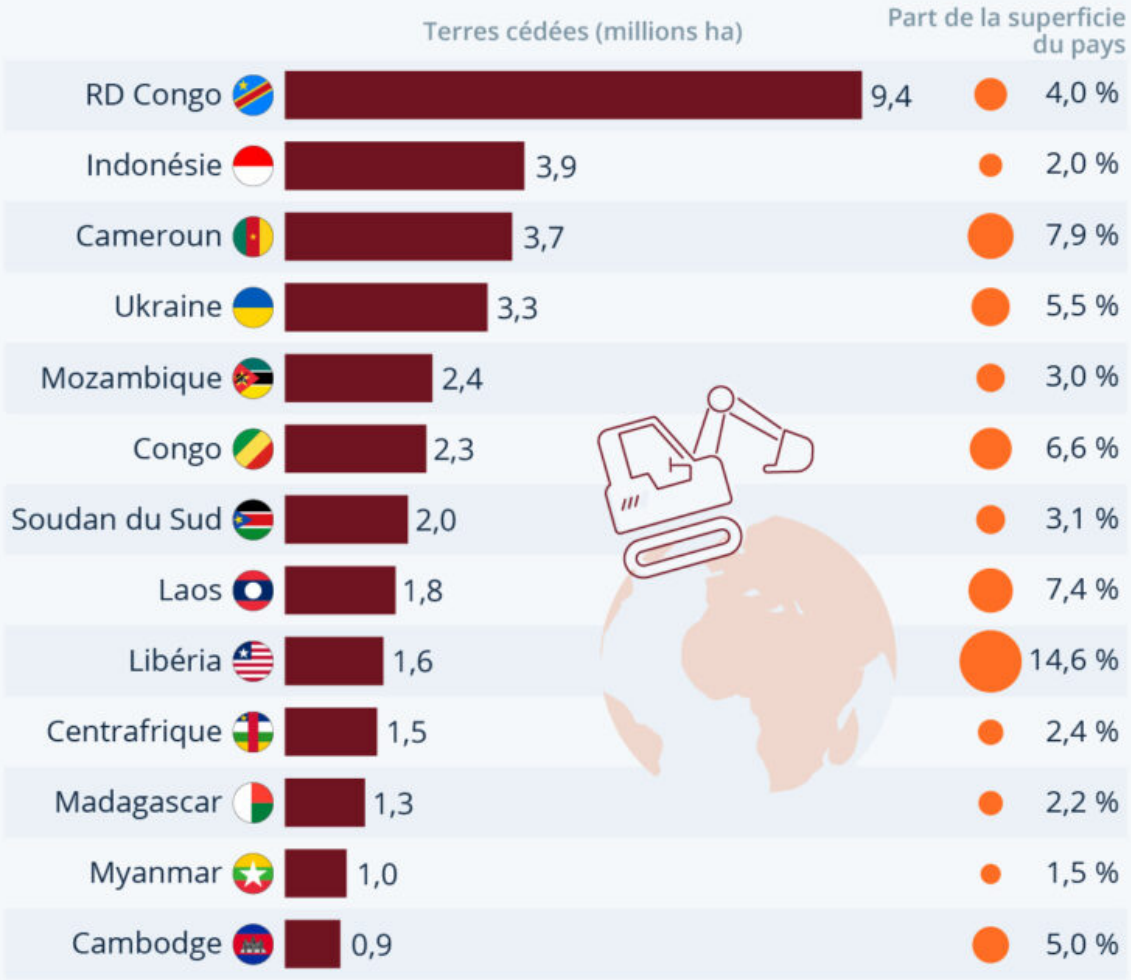

* Accords internationaux conclus pour l'achat, location et concession de terres de 200 ha et plus, destinées à tous types d'exploitation : agricole, forestière, minière, etc.

Sources : Land Matrix, Banque mondiale, calculs Statista

statista

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 12 novembre 2022

Comme le révèle une analyse de la base de données Land Matrix, la République démocratique du Congo est le pays en développement (pays à faible revenu et revenu moyen inférieur) le plus touché par l'accaparement des terres, en matière de superficie cédée à des investisseurs étrangers. L'accaparement des terres peut être défini comme l'achat, la location ou la concession de terres à des fins commerciales auprès de pays en développement par des entreprises transnationales ou des organisations gouvernementales étrangères. Réalisé à une échelle massive, il peut avoir des conséquences sur la sécurité alimentaire des populations locales.

En RD Congo, des accords portant sur l'achat ou l'utilisation de plus de 9 millions d'hectares de terres ont été conclus depuis l'an 2000, ce qui représente environ 4 % de la superficie totale du pays. Les terres acquises par les investisseurs étrangers sont principalement dédiées à l'exploitation forestière, l'extraction minière (cuivre, cobalt, etc.) et aux monocultures industrielles, comme l'huile de palme. De manière générale, ce sont les pays d'Afrique et d'Asie du Sud-Est qui sont les plus vulnérables à la prédation foncière et plusieurs d'entre eux ont déjà cédé une grande partie de leur territoire. Environ 8 % de la superficie du Cameroun et 15 % de celle du Libéria est ainsi sous contrôle d'intérêts étrangers, en particulier de groupes agro-industriels produisant des denrées et matières destinées à l'exportation.

En Europe, l'Ukraine est également concernée par un accaparement foncier massif de la part d'investisseurs étrangers, essentiellement à des fins agricoles. Les transactions foncières conclues depuis 2000 dans ce pays couvraient plus de 3 millions d'hectares, soit près de 6 % du territoire ukrainien (donnée de 2020).

Ailleurs dans le monde, si l'on étend l'analyse aux pays à revenu moyen supérieur, les terres du Pérou sont également particulièrement prisées, avec un peu plus de 16 millions d'hectares cédés ces vingt dernières années, en grande partie destinés à l'exploitation minière.

De Tristan Gaudiaut pour Statista.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !